

Fabien JAME T

St Jean le Blanc le 02/11/23

29 e de Route

45650 ST JEAN LE BLANC

Madame, Monsieur
après consultation des éléments suivants :
- Plan de zonage au 2000e / planche 51

Il s'avère que la limite des zones N et UR4 (son tracé) nous semble étrange.

Ma compagne et moi-même possédons les parcelles n° 150 / 151 / 62 / 149.
Le tracé de la limite de zone N/UR4 récupère nos limites parcellaires entre 150 et 62.

En observant le tracé de cette limite, on remarque qu'elle traverse les parcelles 63 / 66 / 74 / 175 / 174 / 156 en plein milieu de celles-ci traversant notamment des serres agricoles (parcelles 66 et 74) ou des bâtiments (174).
Il semblerait plus logique que cette limite entre zone N/UR4 traverse notre parcelle 62 en étant dans la continuité des parcelles 66 / 74 / 63 ou en récupérant la limite parcellaire de nos terrains 62 / 149.

Il est difficile d'exprimer ce type d'observation par écrit, raison pour laquelle nous vous ferons parvenir un mail avec des représentations graphiques.

Nous vous remercions du temps que vous accorderez à cette requête.

Sincères salutations

Fabien AMELOT



Pierre ALAZARD
Commissaire Enquêteur